



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 27 juillet 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Fleury, directeur - Direction des travaux publics
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0224

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0226

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 5 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Trois (3) citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une pétition concernant l'opposition à la conversion du terrain de soccer au parc Giuseppe-Garibaldi pour un terrain de baseball. À 19 h 11, la période de questions est terminée.

CA16 13 0227

AUTORISER LE REMPLACEMENT DES GRILLES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICE EXTÉRIEURS AU PARC HÉBERT ET D'ÉQUIPEMENTS DE JEU AU PARC GIUSEPPE - GARIBALDI - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15405.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le remplacement des grilles d'évaluation et de pondération jointes au sommaire décisionnel numéro 1165910005 par celles jointes au sommaire décisionnel numéro 1165910007 pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs au parc Hébert et d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi, appel d'offres numéro 16-15405.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165910007

CA16 13 0228

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO SP-111.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1162242005 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture pour des travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert, contrat numéro SP-111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162242005

CA16 13 0229

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE LUMINAIRES DEL ET DU SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE DE L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15282 - DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE – 46 913,39 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires DEL et du système de contrôle pour l'éclairage de la patinoire de l'aréna Martin-Brodeur, appel d'offres numéro 16-15282, au montant total de 46 913,39 \$.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1165910006



CA16 13 0230

OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS AUX PARCS FERLAND ET PIE-XII - CONTRAT NUMÉRO 201-154 - 4042077 CANADA INC. (AMÉNAGEMENT DE SOUSA) – 82 954,92 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie 4042077 CANADA INC. (AMÉNAGEMENT DE SOUSA), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement des stationnements aux parcs Ferland et Pie-XII, contrat numéro 201-154, au montant total de 82 954,92 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1163693010

CA16 13 0231

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DU TOIT-TERRASSE DE LA PISCINE LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO SP-79 - PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES S.E.N.C. – 8 030,83 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 8 030,83 \$ à la compagnie PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES S.E.N.C., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, contrat numéro SP-79.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1162242004

CA16 13 0232

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL H3 SITUÉ AUX 7930-7960, BOULEVARD VIAU - FUTURS LOTS NUMÉROS 5 937 469 À 5 937 473 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-16 visant l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial h3 situé aux 7930 -7960, boulevard Viau, futurs lots numéros 5 937 469 à 5 937 473 du cadastre du Québec, dans la zone H06-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1165909021

CA16 13 0233

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5620, RUE PAUL-SAUVÉ - LOT NUMÉRO 1 333 697 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-17 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5620, rue Paul-Sauvé, lot numéro 1 333 697 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1164871025



CA16 13 0234

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8395, PLACE RENÉ-PARÉ - LOT NUMÉRO 1 333 824 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-18 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8395, Place René-Paré, lot numéro 1 333 824 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1164871024

CA16 13 0235

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8 995, RUE CLAUDEL - LOT NUMÉRO 1 332 401 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-19 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8995, rue Claudel, lot numéro 1 332 401 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1164871027

CA16 13 0236

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 4523, BOULEVARD COUTURE - LOT NUMÉRO 1 000 656 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-20 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture, lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec, dans la zone H08-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165909020

CA16 13 0237

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9235, RUE CHOPIN - LOT NUMÉRO 1 332 227 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-15 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9235, rue Chopin, lot numéro 1 332 227 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1164871023



CA16 13 0238

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400-4420, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 5 556 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juillet 2016;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est modifié par rapport au premier projet adopté lors de la séance du 4 juillet 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 20 juillet 2016 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution approuvant la modification au projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 visant à autoriser la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages, implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon.

**SECTION I
TERRITOIRES D'APPLICATION**

1. La résolution numéro CA14 13 0185 s'applique sur les lots numéros 5 556 179 et 5 556 580 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.
2. La présente résolution s'applique principalement au territoire « B », tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

3. Malgré les conditions numéros 6 et 8 de la résolution numéro CA14 13 0185 et malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire « B » visé à l'article 2, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages, implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon, tel qu'illustré à l'annexe B.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C04-29 quant aux usages autorisés, à la profondeur du lot et aux marges latérales, de même qu'aux dispositions des articles 5.3.5 d), 5.3.8 a), 6.1, 6.1.2.1 items 4, 22, 24, 25, 27, 27.1, 29, 41 et 47, 6.1.2.2.4, 6.1.2.2.6, 6.1.2.2.7, 6.1.2.2.15, 6.1.7, 6.2.9.1 et 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886.

**SECTION III
CONDITIONS**

4. La partie du terrain située entre le territoire « B » et le bâtiment situé aux 4460-64, rue de Sillery, laquelle est d'une superficie de 10,09 mètres par 27,43 mètres, doit faire l'objet de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes.
5. Les thermopompes individuelles de chacune des unités d'habitation prévues sur le territoire « B » doivent être situées sur le toit de chacune de ces unités d'habitation.

Le 27 juillet 2016

6. L'espace compris entre la ligne latérale du lot du territoire « B » et la ligne arrière du lot numéro 5 556 179 doit être fermé à l'aide d'une clôture conforme. Cette clôture peut être munie d'une porte.
7. Une demande de permis de construction visant la construction de deux (2) bâtiments comprenant un total de dix (10) unités d'habitation doit être déposée dans les trente -six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
9. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

ANNEXE A

Plan de localisation préparé par Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juin 2016.

ANNEXE B

Plan projet d'implantation préparé par Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, en date du 7 juin 2016 et estampillé URBA 13JUN'16 14 :04 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165909013

CA16 13 0239

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-346 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET ASSURER LEUR PÉRENNITÉ; B) FACILITER L'INSTALLATION D'UNE PLATE -FORME ÉLÉVATRICE POUR PERSONNE HANDICAPÉE; C) ASSURER UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR MINIMAL ET MAXIMAL SUR LES TERRAINS ACCESSIBLES AU PUBLIC DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164871017



CA16 13 0240

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 13 JUILLET 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1163385005

CA16 13 0241

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JUIN 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1160539007



CA16 13 0242

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 14, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 27 juillet 2016